

LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com com Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous. **Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.**

Sacré Michel ! Il nous fera toujours rire !

Dans la vie, pour réussir, il suffit parfois d'avoir un culot gros comme ça.

C'est la leçon que nous donne Michel Moine, le petit timonier d'Aubusson et grand naufrageur de la com com.

L'IUT du Limousin, site de Guéret, a décidé d'inviter les candidats aux élections législatives de juin 2017 en Creuse pour aborder avec eux les enjeux des politiques locales. C'est un cycle de débats organisé par le Département Carrières sociales de l'établissement.

Le débat n°3 est intitulé : « Dotations ou contrats ? Les financements par projets sont-ils l'avenir des collectivités locales ? »

Pour parler de ce sujet très pointu, l'IUT a invité Jean-Baptiste Moreau, candidat En marche aux élections législatives et... Michel Moine ! À n'en pas douter, l'excellent financier aura des choses à partager après son expérience à la com com Creuse Grand Sud. Le numéro aura lieu le vendredi 2 juin 2017, à l'IUT de Guéret, 1 avenue Marc Purat, à 10h30.

Suggérons à l'IUT d'inviter ensuite François Fillon (sur le thème « Travail et solidarités familiales »).



Mardi 30 mai 2017

Des habitants parlent aux habitants

Communauté de communes Creuse Grand Sud

n°36

CREUSE GRAND SUD : LE PRÉFET DONNE DEUX MOIS DE SURSIS À LA COM COM

Lundi 29 mai, le bureau de la com com au grand complet faisait un point sur la situation de la com com. Michel Lulek, pour le journal IPNS, y était. Il partage ses notes avec notre bulletin.

Il faut avoir le moral pour siéger au bureau de la communauté de communes la plus en difficulté de France (Jean-Luc Léger, son président, en a eu confirmation). Un triste record dont il a rappelé les chiffres : un déficit de 4 millions représentant 40 % de son budget de fonctionnement.

Du moral, ils en ont ces élus, car ils croient encore qu'ils pourront sortir de cette situation catastrophique dans laquelle les a mis (et nous avec) l'ancien président Michel Moine que ça n'a pas l'air de déranger plus que ça (voir ci-contre). Du moins, tentent-ils d'y croire, dans une situation dont le timing devient de plus en plus serré, une situation pour laquelle le président a eu un seul mot : « gravissime ».

Le coup de massue qui a refroidi l'ambiance, c'est la nouvelle tombée la semaine dernière : le possible acheteur du Foyer d'accueil médicalisé de Gentioux a décidé de retirer son offre. Le Foyer qui existe depuis 1993 est, depuis l'origine, la propriété de la collectivité : de la com com du Plateau de Gentioux jusqu'à la fusion de 2014, puis de Creuse

Grand Sud. Évalué par les Domaines à 5,5 millions d'euros, il suffisait de le vendre presto pour combler le trou de 4 millions et se donner un peu d'air

**Creuse Grand Sud
détient un record :
c'est la communauté
de communes la plus
endettée de France !**

frais pour l'année nouvelle. L'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), qui loue depuis l'origine les bâtiments, avait manifesté son intérêt pour

un éventuel rachat. Mais pas question de déboursier 5,5 millions d'euros. Elle a d'abord proposé à la com com de reprendre l'ensemble pour 3,5 millions avant de retirer son offre dans la soirée...

Comme Perrette et le Pot au lait, la com com a alors vu s'envoler la solution la plus simple et la plus efficace sur laquelle elle comptait tant ! Adieu déficit bouché, trou comblé, avenir serein et fin de tous les ennuis... On repartait de la case départ. D'autant que, pour le moment, la com com n'est pas prête à laisser partir son Foyer deux millions en dessous de son prix d'estimation. « C'est un arrache-cœur que de séparer de cet équipement, donc il est hors de question de le brader ! » a résumé Jean-Luc Léger. Du reste la loi n'autorise pas une vente en dessous de 20 % du prix estimé par les Do-

maines (ce qui reviendrait à le laisser partir pour 4,4 millions). « Sauf en situation très particulière » complète le président. C'est dire que le prix espéré ne sera sûrement pas le prix acheté, si tant est qu'un nouvel acheteur se présente. Plusieurs associations ont été informées et l'offre va être rendue largement publique afin d'espérer attirer un investisseur (si vous avez un oncle millionnaire faites vous connaître !).

C'est sans compter non plus sur le contexte général qui n'est guère favorable : des mises aux normes seraient nécessaires (coût cité : 3 millions), l'Agence régionale de Santé estime dans un rapport récent que la Creuse est déjà très largement dotée en équipements de ce genre, et le passage des chambres de deux lits à un lit ferait baisser le nombre de pensionnaires. Un effet de seuil pourrait jouer qui renchérrait les coûts (qu'il y ait 80 ou 60 pensionnaires, il faut toujours un cuisinier !).

Nos élus ne sont pas si pessimistes. Les mises aux normes ne sont pas obligatoires, ce sont seulement des améliorations de confort... dont on pourrait peut-être se passer. Les besoins en établissements de ce genre sont grands (il n'y a qu'à voir, explique le vice-président Philippe Collin, les familles françaises qui sont obligées de placer leurs enfants en Belgique). Bref, le foyer ne se-

Foyer d'accueil médicalisé de Gentioux : c'est « com com recherche acheteur désespérément »

rait pas une mauvaise affaire et un repreneur sérieux y trouverait son compte. Reste à savoir quel prix il serait prêt à payer et jusqu'où la com com serait obligée d'accepter ses conditions. Mais on n'en est pas là : pour l'instant, c'est « com com recherche acheteur désespérément ».

Lorsque le préfet de la Creuse a appris que le Foyer n'était pas vendu à l'APAJH, considérant que la dernière cartouche de la com com était grillée, il a saisi la Chambre régionale des comptes qui dispose d'un mois pour faire des préconisations. Pas besoin d'être grand clerc pour

savoir ce que dira la Chambre : il faut vendre les actifs, il faut faire des économies et il faut augmenter les impôts ! Dès cet avis rendu, la com com disposera d'un mois pour accepter ces propositions ou en faire d'autres. La Chambre des comptes regardera donc les propositions de la com com et donnera alors un second avis. Premier cas : la com com applique sans sourciller ces recommandations, ou bien la Cour juge sérieuses les mesures que la com com annonce vouloir mettre en oeuvre, et on part là-dessus. Second cas : on ne se met pas d'accord et la mise sous tutelle est alors décrétée.

Pour les élus du bureau c'est le scénario catastrophe : suppression des subventions aux associations (110 000 euros en 2017) ; augmentation des impôts (et population étouffée financièrement) ; ventes à tout va des biens de la com com... Il est évident que la mise sous tutelle sera, selon eux, la pire des solutions... Et de crier haro sur « les élus irresponsables » qui la réclament.

Pour éviter tout cela il faut bien anticiper un peu et les élus ont déjà quelques pistes. Depuis sept mois, on n'arrête pas de bosser, on a les mains dans le cambouis tous les jours, disent-ils. Et d'afficher 900 000 euros d'économies dans le budget 2017, 60 % des dettes trouvées au moment du départ de Michel Moine réglées, la restructuration des services et en particulier du service finances, une enquête sur la qualité de vie au travail pour le personnel qui ne vit pas très bien toute cette histoire, etc. « On établit les bases du redressement » veut croire Jean-Luc Léger.

Mais le trou, pourtant, n'est toujours pas bouché ! Jean-Luc Léger compte donc prendre son bâton de pèlerin et se rendre à Bercy, au ministère des Finances, pour négocier quelque chose : en réalité du temps, du délai, pour arriver à tenir jusqu'à la sortie de l'ouragan. Pas évident qu'il obtienne gain de cause car il n'est guère en position de force. Selon lui, l'Etat a été irréprochable dans toute cette affaire, alertant à temps le président d'alors...

qui semble donc bien être (belle confirmation !) le responsable n°1 de toute cette gabegie. Judiciairement, celui-ci est poursuivi pour faux et usage de faux (la procédure est en cours à propos de la fausse délibération d'août 2015). S'il est reconnu coupable il risque amende et prison, mais il n'y aura jamais de dommages et intérêts pour la com com... Le trou est creusé (merci Monsieur Moine), démerdez-vous pour le reboucher !

Comment faire ensuite, si le Foyer ne se vend pas ? Reste la renégociation des emprunts évoquée depuis 7 mois déjà (c'était une des premières mesures alors citées) et surtout une remise à plat des compétences de la com com. Ne garder que les compétences obligatoires (voir encadré) et rendre aux communes les compétences facultatives, comme la voirie et le péri-scolaire. Bref dégonfler la grenouille qui se prenait, sans contreparties des communes, pour un boeuf. Une cure de minceur qui pourrait être bénéfique pour tout le monde et qui permettrait de remettre à plat le projet de fond de la com com (vous savez, ce fameux projet de territoire dont plus personne ne parle...).

Les compétences obligatoires de la com com

- Aménagement de l'espace, dont PLUI.
- Actions de développement économique dont aménagements touristiques.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets.
- Gestion des milieux aquatiques (à partir de 2018)
- Et à partir de 2020 :
 - Eau.
 - Assainissement.

Ainsi que 3 compétences minimum à choisir parmi 9 optionnelles. Le reste est facultatif.

Pour avoir tous les détails sur les compétences obligatoires et optionnelles, voir Ici les Habitants n°10.